

Santé

La direction de la santé organisée autour du Centre Municipal de Santé (CMS) met en place des actions de prévention et de soins pour tous.

Ces actions, réalisées en lien avec les autres structures municipales et d'autres acteurs intervenant dans le champ de la santé, visent à améliorer l'état de santé de la population tout en assurant l'égalité d'accès aux soins.

Créé en 1934, le Centre Municipal de Santé de Gentilly a montré son aptitude à avancer, à s'adapter, à répondre en permanence aux besoins de la population en matière de santé. Le Centre de Santé est aujourd'hui un établissement de première ligne au service de la population.

Sur la base d'un diagnostic territorial de santé établi avec l'implication des habitants, un **Contrat Local de Santé** a été réalisé.

Centre municipal de Santé (CMS)

6 rue du Docteur Ténine
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 59](tel:0147405859)
cmsdirection@ville-gentilly.fr

Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30-19h30
Samedi : 8h30-12h

À partir du lundi 3 avril 2023, l'infirmerie du Centre municipal de santé (CMS) sera fermée entre 13h et 14h.

Le port du masque n'est plus obligatoire au CMS mais reste fortement recommandé.

Rendez vous en ligne



rgba(255,255,255,1)

Pharmacie de garde

Pour trouver la pharmacie de garde, cliquez sur l'image ci-dessous



rgba(255,255,255,1)